

Conseil de la Vie Sociale

Réunion du 12 juin 2013

Présents :

Mme DUSSOUY (Présidente CVS)
Mme DEBREUILLE (Représentante du personnel)
C. DUHART et C. PETIT (Déléguées des jeunes)
R. CLAVERIE (Directeur de Pôles)
E. LAMOURE (Adjoint de Direction)
V. CHARPENTIER (Coordonnatrice Pédagogique)
Mme HERNANDEZ (Représentante de la municipalité de Jurançon)

Excusés

M RENNER (Administrateur des PEP 64)
M GIRAN (Représentant des Familles)
Mme BALBIN (Représentante du personnel)

Ordre du jour

1. Elections CVS
2. Sécurité
3. Transports
4. Kermesse

Actions menées

1. La diffusion de la plaquette des élections du CVS par courrier a permis une plus grande mobilisation des parents. Trois familles ont répondu positivement pour les postes de titulaires : Mme DE RAVIGNAN, Mme DORÉ, Mme LOUMPRÉ. De même pour les postes de suppléants : Mme TERLEIRA, Mme JABRANE, Mme ARÉNAS.

Ils sont élus de fait après avoir été candidats. Un note d'information exceptionnelle sera diffusée à l'ensemble des élus titulaires et suppléants avec la date du prochain CVS et en pièce jointe le règlement de celui. De plus une actualisation du site internet du Castel de Navarre va être réalisée par une salariée du Castel de Navarre Mme GALINDO avec son atelier photo et les jeunes y participant.

2. Afin de garantir une sécurité maximale et freiner l'ensemble des véhicules circulant dans l'enceinte de l'établissement deux ralentisseurs jaunes et noirs d'un coût de +/- 1000 euros vont être installés. L'un avant d'arriver au parking de l'accueil et l'autre au niveau de l'infirmerie. Les deux roues (scooter ou vélo) auront la possibilité de passer sur le côté et ne seront pas gênés par l'installation des ralentisseurs. Cet agencement sera présenté en CHSCT. La DDTM (Direction Départementale des Territoires et des Mers) a donné un avis favorable et il n'existe pas de législation particulière concernant une interdiction éventuelle à sa mise en place.

3. Mr LAMOURE a fait un appel d'offre à l'ensemble des sociétés de transport en leur demandant de faire un geste commercial sur leur tarif. Il est vrai que le montant des transports du Castel s'élève à 200 000 euros. Somme considérable. Certains prestataires ont baissé leur prix, le Castel continuera donc à travailler avec eux ainsi qu'avec une nouvelle entreprise extérieure. Les entreprises retenues sont : 1 taxi Blanchard pour la plaine de Nay ; 2 taxis Frouté pour le nord de Pau ; 1 taxi Harispe pour ouest de Pau et 1 taxi Gubern pour l'est de Pau.

L'appel d'offre est valide sur une période de trois ans révisable si besoin. Un protocole de sécurité ainsi qu'un devis entre le Castel et les prestataires seront signés. Ce protocole sera le garant de la qualité des transports avec une chartre qualité et sécurité. Deux rencontres dans l'année seront programmées pour réajuster si nécessaire certains points remarqués comme la gestion des coûts. Si ce nouveau fonctionnement permet de réaliser des économies

l'établissement s'est engagé à redistribuer l'argent pour augmenter le budget transfert notamment.

Réponse positive de la part du Conseil Général afin d'améliorer la sécurité en bas du Castel et pour la traversée du rond-point. Un nouveau panneau (signalisation) d'information de présence enfant sera installé, le traçage au sol repeint. De plus à la demande des jeunes un abri en partenariat avec les ateliers (fer et menuiserie) sera créé en bas du Castel.

Les délégués des jeunes ont fait remonter que le nouveau chocolat du petit déjeuner n'était pas très bon (salé...). M LAMOURÉ a précisé que pour des raisons économiques, il n'y aura plus de produits avec des marques servi au menu. Pour le chocolat c'est une erreur au moment de la commande, le chocolat étant déjà lacté. Cela ne se reproduira plus. Une représentante des salariés propose de varier les petits déjeuners avec des cornflakes et du jus d'orange. Ceci a permis de réfléchir sur la mise en place d'une commission menue à la rentrée.

4. La kermesse aura lieu le vendredi 28 juin 2013 de 14h à 18h. A 14h un lâcher de pigeon ouvrira les festivités, de nombreux stands, animations seront proposées au cours de la journée pour la joie des petits et des grands.

Nombreuses sont les familles qui ont répondu favorablement afin de participer et de partager ce moment convivial et fraternel, rempli d'échanges avec les professionnels sur la scolarité, les ateliers, les différentes prise en charge de leur enfant. Vers 18h30, un apéritif sera proposé à l'ensemble des parents (sangria) et des jeunes (punch sans alcool) laissant la possibilité au service logistique d'installer le repas à table qui commencera à 19H. Au menu melon Serrano, paella et chocolat liégeois pour un montant de 8,50 euros. Petite précision de la part de M LAMOURÉ, en cas de mauvais temps la kermesse sera annulée. Mme Hernandez fait la proposition de pouvoir se replier vers une salle de la commune de Jurançon. Proposition non retenue du fait de la complexité de l'organisation de la fête.

Pour rappel, le transport des jeunes se déroulera comme d'habitude seul les jeunes ayant une autorisation parentale (mineurs) ou dérogation pourront rester après 16h30... Les autres jeunes accompagnés de leur parent seront sous leur responsabilité après 16h30.

La réunion se termine à 18h avec l'ordre du jour de la prochaine réunion du CVS à la rentrée, prévu le 9 octobre

- Validation du compte rendu
- Election du bureau
- Point sur la rentrée
- Proposition portes ouvertes
- Commission menu

Compte rendu rédigé par Marie-Hélène DEBREUILLE